



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Réservé aux Particuliers

## 22<sup>ème</sup> VIDE-GRENIERS DIMANCHE 30 avril 2017 PIECES A FOURNIR

- 1- Bulletin d'inscription avec au verso l'attestation sur l'honneur signée
- 2 - Mode de paiement : chèque (à l'ordre du Trésor Public) correspondant au nombre de mètres souhaités
- 3 - Copie de la pièce d'identité recto verso (si nouveau renouvellement)
- 4 - Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse pour recevoir votre quittance
- 5 - A retourner à : HOTEL DE VILLE - Service Animation - 7, place Lemercier - 14800 Touques

**Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE: N° ..... RUE.....

VILLE..... TÉLÉPHONE : .....

PIECE D'IDENTITÉ : rayer les mentions inutiles

CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT - PERMIS DE CONDUIRE

NUMERO de la pièce d'identité : .....

DELIVRÉE par la préfecture de.....le.....

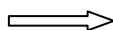
JE RESERVE .....METRES AU PRIX DE 6€ LE METRE.

MONTANT DU CHÈQUE (à l'ordre du Trésor Public) :.....m x 6 €=.....€.

Le .....2017

Signature :

**BIEN VOULOIR SIGNER AU VERSO L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR**



## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Réservée aux Particuliers

- **Je déclare : M/Mme .....**
- avoir pris connaissance du règlement intérieur du 22<sup>ème</sup> VIDE-GRENIERS et en accepter les termes.
- avoir pris connaissance de **l'interdiction qui est faite aux particuliers de participer en tant qu'exposant à plus de deux ventes au déballage par année civile.**
- participer au 22ème Vide-Greniers du **Dimanche 30 avril 2017 à Touques** en qualité de particulier et ne servir de prête-nom à aucun commerçant.
- **Accepter que le non-respect des conditions du règlement intérieur de cette manifestation entraînera mon exclusion.**

Le.....2017

Signature :



## **TOUQUES VIDE GRENIERS 2017 REGLEMENT**

**Date : DIMANCHE 30 AVRIL**

**1 – Emplacements : Rue Louvel et Brière - Place Lemer cier  
Rue des Ecoles (parking derrière la Place de la Mairie jusqu'au  
ruisseau des Ouïes) - Rue Schaeffer - Place Saint-Pierre- Rue  
Legrip- Quai Monrival.**

**Aucune personne ne sera autorisée à s'installer hors de ces limites**

**2 - Les inscriptions ne se feront que par courrier. Possibilité de  
télécharger les documents sur notre site :  
[www.mairiedetouques.fr](http://www.mairiedetouques.fr)**

**3 -Le Prix au mètre linéaire est de 6 € (minimum : 2 mètres).**

**4 - Après réception et validation de l'inscription, une quittance  
sera adressée par courrier ainsi qu'un plan de l'emplacement qui  
vous a été attribué.**

**5 - Le jour du Vide Greniers, l'occupant de l'emplacement devra  
impérativement être en possession de sa quittance accompagnée  
de la pièce d'identité enregistrée à l'inscription.**

**6 - Le stationnement des véhicules est interdit dans le bourg sauf  
pour les professionnels sur le Quai Monrival et sur le parking des  
Ecoles.**

**7 - Tout mauvais comportement des exposants entraînera leurs  
exclusions, sans remboursement des droits de place.**

**8 - En cas d'annulation, quels qu'en soient les motifs, les droits de  
place perçus ne seront pas remboursés.**

**9 – La Collectivité se réserve le droit d'annuler toute réservation  
aux personnes qui ne respecteraient pas le règlement et  
notamment le contenu des objets vendus.**